



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Santé - Pédopsychiatrie - Désertification médicale

Question écrite n° 37960

### Texte de la question

M. Aurélien Taché attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dangereuse désertification médicale qui frappe le département du Val-d'Oise. La pédopsychiatrie est particulièrement touchée par ce phénomène avec des conséquences sur l'offre et le suivi en pédopsychiatrie sur le court comme le long terme. Le contexte de crise sanitaire que le pays traverse aggrave ce problème avec de ce que les spécialistes de santé qualifient déjà comme une « troisième vague psychiatrique ». Cette absence de suivi approprié a des conséquences très graves. Sur les enfants d'abord, avec des risques de déscolarisation et sur les parents ensuite, qui doivent pour la plupart abandonner leur activité professionnelle pour venir au chevet de leur progéniture. Les listes d'attentes pour pouvoir consulter ces spécialistes ne cessent de s'allonger, on recense sur la circonscription et les deux hôpitaux de jour de Cergy-Le-haut et Cergy-Préfecture près de 600 enfants inscrits à ce jour sur liste d'attente. La situation est dramatique et ne cesse de s'empirer, quand on sait que ces enfants livrés à eux même et à leurs parents désabusés peuvent développer des idées suicidaires et décider de passer à l'acte. Cette problématique est la conséquence directe de la répartition de l'offre de soin entre Paris intra-muros, qui concentre le plus grand C.H.U d'Europe et sept facultés de médecine, et les habitants de la grande couronne. Avec des moyens beaucoup plus restreints pour une zone qui concentre tout de même près de 10 millions d'habitants, et qui est en perpétuelle expansion. C'est pour ces raisons qu'il lui demande d'étudier la situation, afin de savoir si la répartition des internes entre AP-HP et Grande Couronne dans certaines spécialités où la demande est forte pourra être rééquilibrée. Il souhaite également savoir si l'imposition de la permanence des soins dans le privé est une option qui pourrait être étudiée afin de délester des services d'hôpitaux publics pris d'assaut et permettre une répartition équitable du travail à accomplir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Aurélien Taché](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (10<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37960

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 avril 2021](#), page 2907

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)